

Territorialisation de la planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Concertation départementale des Alpes de Hautes Provence (04)
- Éléments de restitution -



Préambule

Dispositif et participants :

- **105 participants** présents dans l'auditorium de l'espace culturel Chaban, à Forcalquier.
- Concertation en format séance plénière et deux tables rondes, dont les thématiques étaient :
 - La rénovation thermique du parc public et privé
 - Les énergies renouvelables dans le département des Alpes-de-Haute-Provence
- Les panels incluent des représentants d'élus locaux et des représentants de la sphère économique.
- La fréquentation est l'une des plus fortes rencontrées au cours des concertations départementales, les représentants du monde économique sont représentés.

Plus-values de la démarche identifiée :

- Présentation didactique de la démarche de planification écologique et du diagnostic régionale assurant la bonne appropriation du cadre par les participants.
- Valorisation d'initiatives existantes très inspirantes pour les participants.
- Mise en relation de différents acteurs locaux (prises de contacts entre élus locaux et acteurs économiques).

Points d'amélioration notifiés :

- La thématique des mobilités a été abordée de manière plutôt technique, la table ronde initialement prévue sur ce volet aurait répondu aux attentes de plusieurs participants, qui ont évoqué ce sujet dans les échanges sans toutefois pouvoir approfondir.



Préambule

Points spécifiques partagés en plénière :

Deux remarques ont été partagées par la salle :

- Une Maire a présenté le cas spécifique de son village dans lequel un projet d'installation de panneaux photovoltaïques est suspendu à une autorisation administrative. Au-delà de la situation particulière (non discutée en plénière COP), cet exemple illustre une certaine complexité dans la conduite des dossiers d'ENR dans les territoires.
- Un directeur des finances publiques témoigne de l'injonction faite aux administrations de proposer à leurs agents un plan de transport employeur dans le département. A l'occasion de ces travaux, il observe que l'offre de transports en commun est peu développée, les rotations de bus sont insuffisantes et qu'un vrai sujet existe sur le Transport en commun dans le département. Il témoigne également des difficultés à transformer les usages des agents concernant la voiture individuelle.

« Le département est engagé dans différentes politiques d'adaptation de gestion durable, dont un programme ambitieux de rénovation du bâti. »

Eliane Barreille, Présidente Département des Alpes-de-Haute-Provence

« Ce à quoi nous invite la COP Régionale est une réinvention profonde. Dans notre belle région, nous avons des paysages à défendre et des défis spécifiques à relever. »

Jean-Charles Borghini, Conseiller régional, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

« Ce que propose la COP Régionale est d'être pleinement engagés pour réduire les émissions de GES, pour préparer un avenir habitable pour les générations à venir, mais avant tout habitable pour nous. »

« La territorialisation de la transition écologique, c'est s'emparer des objectifs internationaux pour les mettre en œuvre au niveau local. C'est être, comme dans la fable, le petit colibri qui fait son possible et à sa hauteur pour changer les choses. »

Chloé Demeulenaere, Secrétaire Générale de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Propos introductifs





Table-ronde

La rénovation thermique du parc public et privé

1

*Éléments partagés pendant la concertation
Support ppt disponible à l'appui*

La rénovation thermique du parc public et privé

*Comment accélérer la rénovation
énergétique des bâtiments ?*

*Animation : Mathias BORSU
Directeur adjoint DDT04*

● **ACTEE+, la rénovation des
bâtiments publics**

Estelle CHENU
SDE04 / Référente ACTEE

● **Amplifier la rénovation du parc
de logements communaux**

Géraud TOUBERT - DDT
Chef de service Aménagement urbain et habitat

● **Un exemple de stratégie
de rénovation dans le parc social**

AY. LACOMBE / D. FONTUGNE
H2P / Directeurs

● **Le conseil à la rénovation
énergétique du parc privé**

Damien GOSSET
CD04 / Chef du service insertion Logement

1. ACTEE+, par Estelle CHENU, Référente ACTEE, SD04

- L'objectif du programme ACTEE+ est de doter les collectivités de moyens financiers, humains et techniques pour rénover leurs bâtiments tertiaires. Le programme finance notamment des audits réalisés par des économes de flux, permettant d'identifier les bâtiments les plus énergivores, à rénover en priorité.
- Une autre plus-value du programme est d'apporter de la synergie entre acteurs, notamment en favorisant les partages d'expériences.
- La rénovation des bâtiments a plusieurs objectifs, les collectivités visent à réduire les émissions de GES dans une perspective de protection de l'environnement, mais cherchent également à réduire leur facture énergétique et à améliorer la qualité de l'air intérieur encore souvent pollué, ce qui peut entraîner des intoxications se traduisant par des difficultés de concentration.
- La rénovation bâimentaire répond aux exigences du « **décret tertiaire** » dont les impératifs s'appliquent aux bâtis de plus de 1000m². D'autres obligations réglementaires sont à prévoir, avec l'entrée en vigueur en 2027 puis 2030 d'une **directive européenne** de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments de +250m², pour les communes (de +5K hab. puis +5K hab.)

La rénovation thermique du parc public et privé

2. Un exemple de stratégie de rénovation dans le parc social, par AY. Lacombe, D. Fontugne, Directeurs H2P

- Habitations de Haute Provence est un bailleur social qui opère sur le territoire régional, il est l'un des acteurs majeurs du secteur sur le territoire bas-alpin. Les enjeux liés à l'isolation thermique et la régulation énergétique des bâtiments sont importants pour H2P car le parc de ce bailleur est relativement ancien (36 ans en moyenne), c'est-à-dire qu'il s'agit d'un bâti antérieur à la parution des normes énergétiques de 1988 dans le secteur du bâtiment. De plus, une partie du parc est de l'habitat diffus en milieu rural (23% du parc est du logement individuel et 7% est situé à plus de 800m d'altitude). Enfin, la part du chauffage au gaz est importante dans les ensembles collectifs.
- Le coût des dépenses énergétiques (dépenses contraintes) est un sujet d'importance pour les bénéficiaires du parc social, aussi est-ce un sujet central dans la stratégie des bailleurs depuis de nombreuses années.
- H2P a structuré sa stratégie de rénovation du bâti en catégorisant son patrimoine foncier en 4 catégories après une analyse croisée des émissions de GES et de la consommation énergétique. Les bâtiments les moins performants énergétiquement et émetteurs de GES ont été priorités dans le programme de rénovation.
- Le programme de rénovation de H2P a consisté en des rénovations structurelles lourdes portant sur l'enveloppe des bâtiments et les modes de chauffage.
- Pour mener à bien ce programme d'ampleur, H2P a réalisé un prêt auprès de la banque des territoires, a reçu des fonds du plan de relance, des subventions des collectivités, et a investi des fonds propres.
- Le programme terminé, les bâtiments de H2P sont aux normes de 2050.

3. Amplifier la rénovation du parc de logements communaux, Géraud Toubert, DDT

- Les logements communaux ne sont pas compris dans la catégorie des bâtiments tertiaires (et ne sont pas éligibles au programme ACTEE+), ils doivent toutefois être réhabilités selon les normes notamment thermiques en vigueur pour pouvoir rester dans le parc locatif. Comme dans le parc social, la rénovation du bâti induit une réduction des factures d'énergie pour les locataires.
- Les enjeux de vétusté sont nombreux, et les communes buttent sur des problèmes de moyens financiers et d'ingénierie.

La rénovation thermique du parc public et privé

4. Le conseil à la rénovation énergétique du parc privé, par D. Gosset, CD04

- La rénovation du parc privé passe notamment par des aides financières et techniques aux particuliers.
- Il est difficile de mesurer l'impact d'un conseil. L'espace conseil France Renov' a accompagné 4300 porteurs de projets, soit 1000 habitants du département touchés par an (ce qui représente 5 à 6 contacts par jour ouvré). A l'échelle du département, tous les besoins ne sont certainement pas couverts. Un réel enjeu de ce dispositif est de communiquer largement auprès des citoyens sur son existence.
- 33% des projets présentés sont financés. Ces projets portent principalement sur l'amélioration des modes de chauffage, et peu sur des rénovations lourdes du bâti.
- Un problème adjacent est celui de la qualité de l'air dans les logements de centre-ville, un fonds d'aide est dédié pour des travaux sur ce sujet.
- Le conseil départemental (chef de file de l'action sociale) porte deux services :
 - La lutte contre la précarité énergétique d'abord, pour éviter qu'une part trop importante des revenus des ménages ne soit consacrée à l'énergie.
 - La médiation énergétique ensuite, pour aider à gérer la situation quand une précarité énergétique est détectée. Ce versant de l'activité vise à aider les individus à accéder à leurs droits. Des visites à domicile sont organisées pour comprendre les usages, puis une médiation bailleur – locataire peut être instaurée. Enfin, des aides peuvent être apporter pour constituer des dossiers de demande d'aides financières.

« Nous travaillons à une transition matériellement réaliste et juste. »

Damien Gosset

La rénovation thermique du parc public et privé

5. Echanges avec la salle

- Une représentante de France Nature environnement (04) pose la question de la marge de manœuvre sur la transformation des usages. Les mauvais usages sont marginaux.
- Un représentant du conservatoire d'espace naturel de PACA questionne les perspectives de perpétuation du fonds vert pour financer les travaux pour les bâtiments publics.
- Dans le parc privé, les investissements sont dirigés vers le changement de chauffage, ce qui ne règle pas le problème structurel d'isolation du bâti. Deux systèmes de financement existent pour les particuliers : les aides par geste et les aides sur la rénovation d'ampleur. Les projets soutenus sont principalement du premier type, car ce sont les plus faciles à réaliser. En outre, les projets de rénovation d'ampleur sont plus complexes à mettre en œuvre et demandent donc plus de temps de préparation.
- Un représentant d'une mairie demande si les intervenants ont connaissance d'une aide au relogement des locataires dans le cas d'une rénovation d'un logement communal. Pour les représentants du bailleur social H2P, les rénovations peuvent se faire en milieu occupé mais cela nécessite une forte organisation.
- Un élu local pointe le manque de moyens, et notamment le manque de financements publics. Pour obtenir l'augmentation du budget alloué à la transition écologique, ce participant propose de chiffrer le coût de l'inaction pour pouvoir comparer des dépenses entre elles (le coût de l'action VS le coût de l'inaction, et non l'équation actuelle : le coût de l'action VS zéro).
- Un participant propose de mettre à contribution l'épargne des citoyens via l'implication des acteurs bancaires.

La rénovation thermique du parc public et privé





Table-ronde

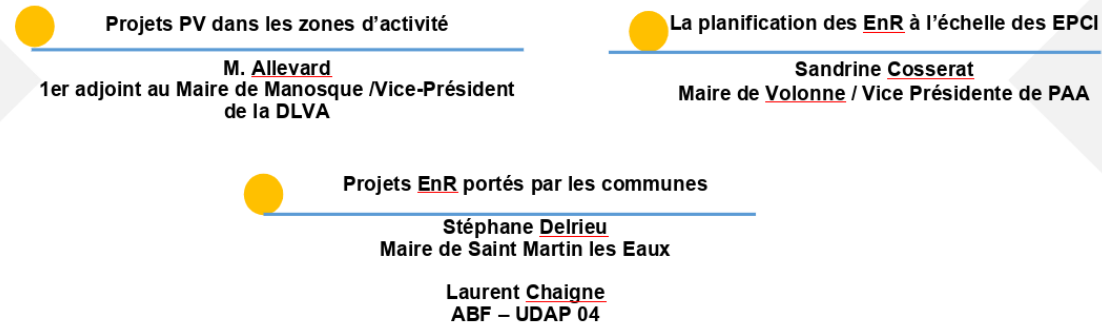
Les énergies renouvelables dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

2

*Éléments partagés pendant la concertation
Support ppt disponible à l'appui*

Les énergies renouvelables dans le département

Comment accélérer le développement des EnR en conciliant les différents enjeux du territoire ?



1. Projets photovoltaïques dans les zones d'activité, Mairie de Manosque

- Un PCAET est travaillé au niveau de l'agglomération depuis 2020, plusieurs thématiques y sont développées comme les biodéchets et le photovoltaïque. La stratégie territoriale se décline en cinq axes : rénovation des bâtiments, mobilité (pôles multimodaux, bio-carburants), sobriété énergétique, qualité du cadre de vie.
- Des fonds spécifiques sont alloués à la transformation des entreprises sur le territoire, intitulé « territoires d'industries », fondé sur le principe de produire et consommer local.
- La stratégie territoriale de transition s'adresse notamment aux zones d'activités. Un projet vise en particulier à rendre une zone d'activité autonome en énergie (production et consommation sur site de l'énergie renouvelable produite). Ce projet a permis d'installer des panneaux photovoltaïques sur du foncier délaissé. L'entreprise L'Occitane par exemple, a cherché à développer son approche RSE et s'est impliquée dans le projet.
- L'ambition est de dupliquer la démarche sur plusieurs lieux de la collectivité. En outre, il reste de la place sur cette zone d'activité pour des entreprises qui souhaiteraient s'inscrire dans ce projet. Un label est attribué aux entreprises impliquées pour leur permettre de se distinguer.

Les énergies renouvelables dans le département

- Pour développer des projets de transition énergétique comprenant des investissements importants, le rôle de tiers investisseur est essentiel.
- Les difficultés ont été rencontrées dans la mise en conformité d'injonctions contradictoires de différents codes (environnement, industriel, etc.)

2. Planification des ENR à l'échelle des EPCI, Provence Alpes Agglomération

- L'agglomération P2A s'est inscrite rapidement dans la démarche de PCAET (2020-2025), en s'engageant en tant qu'agglomération et en accompagnant dans leurs démarches les communes qui composent l'agglomération (surtout des petites communes (- de 1000 habitants)).
- Le territoire alpin dont fait partie l'agglomération de P2A est le territoire qui va connaître la plus forte augmentation de températures de France.
- Le PCAET est composé de 6 axes (mobilité, énergie, écoresponsabilité, développement des ENR, économie circulaire, adaptation au changement climatique [eau, biodiversité, résilience face au risque]), qui déclinent les enjeux européens d'alors.
- En complément du PCAET, l'agglomération s'est engagée dans le programme de l'ADEME « territoires engagés par la transition écologique ». L'ADEME a ainsi accompagné 10 territoires pilotes en France au travers des [contrats d'objectifs territoriaux \(COT\)](#).
 - Ce programme vise à mieux objectiver les manques et les indicateurs de suivi, donner des conseils sur les modes d'actions.
 - Un auditeur externe vient évaluer régulièrement l'avancée des travaux (capacités d'ingénierie).

3. Projets photovoltaïques portés par les communes, Mairie de Martin les Eaux

- La mairie a porté un projet d'autoconsommation collective, fondé sur des objectifs locaux. Il s'agit d'un projet de parc photovoltaïque installé dans les espaces du village, et d'un système de stockage de l'énergie par système hydraulique.

Les énergies renouvelables dans le département

- La commune compte 117 habitants, il s'agit d'une petite commune rurale.
- La commune est engagée de longue date dans les énergies renouvelables, avec notamment un réseau de chaleur communale depuis 1987. Plus largement la commune a adopté un modèle de fonctionnement cherchant à limiter son impact sur son milieu, ce qui se traduit par l'extinction de l'éclairage public et une réflexion menée sur l'autoconsommation collective.
- En 2004/2005, les premiers panneaux photovoltaïques sont installés.

Le projet de production d'énergie solaire pour l'ensemble des habitants de la municipalité :

- Il s'agit d'un projet d'énergie partagée fondée sur l'énergie solaire. Le principe structurant d'un projet d'autoconsommation est que les consommateurs et les producteurs doivent se situer à moins de 2kms les uns des autres. Le projet est mené par une personne morale organisatrice (PMO) qui est une association dont la mairie garde la maîtrise.
- La première difficulté à résoudre a été **l'emplacement des infrastructures**, celui-ci a été concerté et réfléchi pour limiter l'impact sur les paysages proche et lointain : les panneaux étant positionnés pour partie sur les toits et pour partie au sol. En effet, la commune abrite une église classée et se situe à proximité d'un espace de nature préservée (Natura 2000). Les services de l'Etat ont travaillé en réseau pour apporter des réponses concrètes et rendre faisable le projet tout en limitant ses impacts.
- La seconde difficulté est le **stockage de l'énergie** : les habitants consomment de l'énergie principalement à des moments où le soleil ne permet pas d'en produire (le matin, le soir, par mauvais temps, etc.). Une solution de stockage de l'énergie sans batterie est à l'étude : développée par la start-up Corse StepSol, le principe consiste à faire remonter de l'eau sur les hauteurs de la commune en journée grâce à l'énergie solaire, puis à faire redescendre cette eau pour générer de l'électricité grâce à des turbines, lors des pics de demande d'énergie.



Les énergies renouvelables dans le département

- La phase 1 du projet est active depuis le mois de mars et délivre 30% de l'énergie consommée par la commune. Cette phase a nécessité de se faire accompagner par un bureau d'étude pour trouver un business plan viable. Avec la crise de l'énergie de 2022-2024, la réglementation est devenue plus favorable.
- La phase 2 vise un élargissement du dispositif d'autoconsommation à l'ensemble des habitants, et une autoconsommation de 100%. A cette fin, le travail sur les usages doit se poursuivre, et un dispositif de pompage-turbinage doit être mis en place.
- La mise en œuvre de ce programme nécessite de travailler avec plusieurs partenaires (le parc naturel régional du Lubéron, le SDIS du Lubéron, etc.), et de s'adresser au guichet unique des services de l'Etat pour identifier les aides auxquelles la mairie pourrait avoir accès.

4. Le rôle de l'architecte ABF dans ces projets du territoire, Laurent Chaigne, ABF – UDAF 04

- L'installation des infrastructures photovoltaïques doit faire l'objet d'une attention particulière sur le territoire des Alpes-de-Haute-Provence :
 - Les toits en tuile sont très peu compatibles avec la mise en place des panneaux solaires noirs standardisés ;
 - Les installations anarchiques visibles depuis les rues sont à proscrire, plus spécifiquement dans les zones de protection ABF autour des quelques 200 monuments classés du département.
- De manière générale, le travail de l'architecte ABF est la conservation de l'harmonie des ensembles architecturaux. Un ensemble de [fiches conseil solaire](#) portant sur les préconisations pour monter son projet d'énergie solaire, sont disponibles en ligne. Ces fiches visent à partager les bonnes pratiques sans entrer dans le détail des cadres réglementaires et légaux. Le [label « bâtiment durable en méditerranée » \(BDM\)](#) est un autre référentiel auquel se référer dans le cadre de projets énergétiques en lien avec le bâti.
- Un message particulier est adressé aux élus locaux : il est possible d'implanter des panneaux photovoltaïques sur des emplacements publics, choisis par la collectivité avec l'accord de l'Etat (choix collectif) pour une consommation collective.



Les énergies renouvelables dans le département

5. Echanges avec la salle

- La représentante de la Confédération paysanne fait entendre leur opposition aux grosses unités de panneaux photovoltaïques sur les zones cultivables. Plusieurs projets « non vertueux » existent où des zones sortent du foncier agricole ou forestier pour installer de grandes unités de panneaux photovoltaïques. Elle invite les pouvoirs publics au développement de projets vertueux, inspirés de ce qui a été présenté par la Mairie de Saint Martin les Eaux : des projets de petite ampleur, à la dimension des besoins d'un territoire et au profit de ses habitants, dont les infrastructures sont implantées dans des milieux anthropisés.
- La Maire de Volonne partage ce constat de l'implantation initiale d'acteurs privés dont les projets ont eu un impact négatif sur les paysages. Elle témoigne cependant d'une prise de conscience en cours parmi les collectivités quant à l'importance de prendre en main ce type de projet. Des évolutions législatives sont nécessaires pour rendre les projets possibles. La spécificité des territoires ruraux du département est d'être peu anthropisée (peu de friches), la notion cardinale pour réfléchir ces projets d'énergie durable en territoire est la notion de potentiel : la première étape d'un projet est l'analyse du foncier disponible pour les photovoltaïques, sachant que « le foncier agricole doit rester agricole et le foncier forestier doit rester forestier ». Elle juge crucial pour cela d'engager un dialogue citoyen avec les habitants sur l'énergie, sa production et ses usages.
- Un autre participant souligne que l'exemple de la Mairie de Saint Martin des Eaux est un modèle très adapté à de petites communes rurales du département, qui ne peuvent s'appuyer sur de grands espaces artificialisés. Il précise par ailleurs que le photovoltaïque a pris une grande ampleur dans les espaces naturels forestiers.

Les énergies renouvelables dans le département





Présentation

La mobilité des voyageurs dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

3

*Éléments partagés pendant la concertation
Support ppt disponible à l'appui*

La mobilité des voyageurs dans le département

Echanges avec la salle

- Un représentant du gestionnaire d'autoroute Vinci partage un retour d'expérience sur les parkings de covoiturage. L'emplacement est une donnée essentielle pour que le principe fonctionne bien : dans le cas où il existe une possibilité de multimodalité (bus, vélo, bornes de recharge), les voyageurs utilisent l'infrastructure. Le principe ne fonctionne pas en cas de rupture de charge : si le voyageur n'a pas de moyens autre que la voiture individuelle pour se rendre sur le parking de covoiturage, alors il poursuit son trajet jusqu'au bout avec son véhicule individuel.
- De la même manière, l'emplacement des bornes de recharge est essentiel à leur bonne adoption, il est nécessaire d'observer les pratiques de déplacements intra-commune avant d'installer les bornes.
- Un représentant de l'administration publique confirme que les financements ne sont accordés qu'aux solutions de covoiturage sur des territoires avec des solutions de multimodalité.
- SDE 04 (syndicat d'énergie) souligne qu'un réseau public de bornes de recharges existe dans les Alpes-de-Haute-Provence : le réseau e-borne avec 1400 bornes dans le département réparties entre 73 points de charge. L'objectif pour 2028 est de tripler les points de charge. Ce programme est fondé sur l'obligation pour toute rénovation de parkings publics de mettre en place 1 point de charge pour 20 places.
- La déléguée générale de l'AVEM (association de sensibilisation à la mobilité électrique) propose un accompagnement via le programme « avenir formation ». L'association intervient sur l'ensemble du territoire dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.
- Un représentant de l'équipe de la DREAL souligne un changement de paradigme à l'œuvre concernant la route pour en faire un support de multimodalité (par exemple, il est observé de plus en plus de voies réservées sur autoroute pour le transport en commun ou le co-voiturage).
- Une représentante de l'entreprise L'Occitane pose la question de l'usage du train. Si la présentation a particulièrement mis en avant la question des déplacements intra-départementaux (auxquels le train peut répondre également), il convient de s'interroger aussi sur des déplacements inter-départementaux. Ce second type de déplacement est nécessaire pour bon nombre de salariés de L'Occitane. Il est souligné qu'il y a 13 ans, le projet de développement d'un « RER Sud » était lancé, avec peu de progrès aujourd'hui.
- Les représentants publics confirment que la politique de mobilité de la Région sur l'axe de la Durance s'appuie sur la complémentarité bus/train.

